



Egalité de traitement : état du droit positif

Depuis son affirmation légale en 1983, la notion d'égalité de traitement a connu une évolution jurisprudentielle extrêmement importante, qui entraîne aujourd'hui l'existence, aux côtés des minima conventionnels, de minima factuels portant très largement atteinte au principe d'individualisation des situations contractuelles.

L'atelier RH du 13 avril 2006 a pour objet de dresser un constat du droit positif en la matière, d'envisager les règles de conduite afin d'anticiper les contentieux, et d'y répondre efficacement.

1. Justification textuelle de la notion d'égalité de traitement

1.1. Au plan du droit européen

1.2. Au plan du droit national

2. Illustration de la notion d'égalité de traitement

2.1. Eléments soumis à ce principe

- Rémunération
- Retraite et prévoyance
- Durée du travail
- Avantages accessoires

2.2. Le contentieux de l'égalité de traitement

- Eléments à fournir par le salarié
- Justifications à fournir par l'employeur
- Problématique de la prescription

3. La prévention de l'égalité de traitement

3.1. Outils d'appréciation de l'égalité de traitement

3.2. La négociation collective, solution préventive